



Syndicat UNSA Territoriaux Ville de Marseille

Déclaration sur dossier CST du 17 Juin 2026

DOSSIER 10 - ÉVOLUTION ORGANISATIONNELLE DE LA DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DU PROTOCOLE

L'UNSA prend acte du projet de création de la nouvelle Direction de la Vie de l'Institution regroupant la Direction de l'Administration Générale et du Protocole ainsi que la nouvelle Direction de pôle du Pharo.

À la lecture du rapport, nous comprenons la volonté de la collectivité d'adapter son organisation à l'évolution progressive du périmètre de cette direction, notamment à la suite de l'intégration du site du Pharo et du Service Transports de Personnes.

Toutefois, plusieurs interrogations demeurent.

En premier lieu, le rapport expose les objectifs poursuivis par cette réorganisation mais ne met pas véritablement en évidence les difficultés ou dysfonctionnements constatés dans l'organisation actuelle qui justifieraient cette évolution.

Notre organisation syndicale souhaiterait donc connaître les constats opérationnels ayant conduit à ce projet ainsi que les améliorations concrètes attendues pour les services et les agents concernés.

Par ailleurs, le rapport précise que cette nouvelle organisation n'entraînera ni changement de missions, ni changement de locaux d'affectation pour les agents. Dès lors, nous nous interrogeons sur les conséquences concrètes de cette réorganisation dans le fonctionnement quotidien des services et sur les bénéfices attendus au-delà de la seule évolution de l'organigramme.

Nous notons également que la création d'un pôle spécifiquement dédié au Pharo est largement motivée par les enjeux de développement, de valorisation et de gestion budgétaire du site. Nous souhaiterions savoir si cette évolution s'accompagnera de moyens humains supplémentaires ou d'une adaptation des effectifs afin de répondre aux objectifs fixés.

De plus, nous regrettons que le rapport ne comporte aucun élément relatif aux impacts RH de cette réorganisation.

Combien d'agents sont concernés ? Cette nouvelle organisation entraîne-t-elle des évolutions de postes, de responsabilités ou de périmètres d'encadrement ? Comment les agents et leurs représentants seront-ils associés à sa mise en œuvre et à son évaluation ?

En outre, nous souhaitons également attirer l'attention sur certains aspects opérationnels qui ne semblent pas clairement identifiés dans le projet présenté.

Aujourd'hui, les équipes techniques audiovisuelles du Pharo interviennent régulièrement lors des Conseils municipaux. Cette organisation génère parfois des contraintes importantes puisque ces interventions doivent être conciliées avec l'activité événementielle du Palais du Pharo, dont certains congrès et manifestations sont programmés plusieurs années à l'avance.

Cette situation nécessite fréquemment le recours à du personnel intermittent, aussi bien sur le site du Pharo qu'à l'Hôtel de Ville, afin de garantir la continuité du service.

Dans ce contexte, nous souhaiterions savoir si la création du futur Service Manifestations et Logistique s'accompagnera de la constitution de moyens audiovisuels dédiés, qu'il s'agisse d'une équipe propre ou d'un marché spécifique de personnel intermittent destiné à couvrir les besoins liés aux Conseils municipaux. À défaut, pouvons-nous comprendre que les mêmes équipes continueront à être mobilisées de manière transversale entre le Pharo et les activités institutionnelles, avec les difficultés d'organisation que cela peut engendrer ?

Par ailleurs, dans l'organisation actuelle, les fonctions administratives et financières assurées par la Direction des Affaires Financières de la Direction du Protocole couvrent également l'activité du Pharo.

À la lecture du nouvel organigramme, cette articulation ne nous apparaît plus clairement. Nous souhaiterions donc savoir si la nouvelle organisation prévoit la création d'une fonction administrative et financière spécifique au sein du pôle Pharo.

De la même manière, concernant le futur Service administratif et commercial, pouvez-vous nous préciser son organisation interne ? Est-il envisagé de le structurer en plusieurs divisions distinctes, par exemple une division administrative et une division commerciale, afin de répondre à la diversité des missions qui lui seront confiées ?

Ces éléments nous paraissent importants pour apprécier pleinement les conséquences organisationnelles de cette réorganisation et les conditions dans lesquelles les agents exerceront leurs missions demain.

L'UNSa sera par conséquent attentive aux réponses apportées à ces interrogations ainsi qu'aux effets concrets de cette réorganisation sur les conditions de travail et le fonctionnement des services.

Merci de vos réponses.